

# Rapport d'activité

# 2018



**Syndicat du Bassin de l'Ouche**

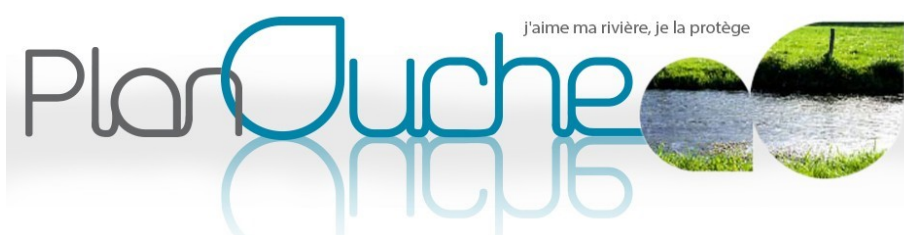
40, avenue du Drapeau

21000 DIJON

[www.ouche.fr](http://www.ouche.fr)

Photos page de garde :

- Crue de l'Ouche à Fleurey-sur-Ouche, 23 janvier 2018
- Mise en défens de l'Arvo à La Bussière-sur-Ouche, décembre 2018



## SOMMAIRE

<b>LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2018 .....</b>	<b>5</b>
La gouvernance.....	6
La visite de bassin .....	7
<b>LES ACTIONS .....</b>	<b>8</b>
L'entretien de la végétation .....	8
Les travaux urgents .....	9
Acquisition de nouveaux kits de nettoyage .....	9
Maîtrise du reméandrement à Fauverney .....	10
Mise en défens des têtes de bassin .....	12
Plantations à Fauverney.....	14
Pose des repères de crues .....	14
<b>LES ETUDES ET SUIVIS .....</b>	<b>15</b>
Restauration d'un espace de liberté à Varanges .....	15
<b>Suivi topographique après travaux à Velars-sur-Ouche et Gissey-sur-Ouche.....</b>	<b>17</b>
Station hydrométrique d'Oucherotte .....	18
<b>LA CLE DE L'OUCHE.....</b>	<b>19</b>
Les avis de la CLE.....	19
La question des volumes prélevés .....	20
Le bilan du contrat de Bassin 2012-2018.....	20
Mémo SAGE et Contrat de Bassin Ouche.....	21
<b>LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 .....</b>	<b>22</b>

### Abréviations :

CLE : Commission Locale de l'Eau

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

EPCI à FP : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre

GEMAPI : Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

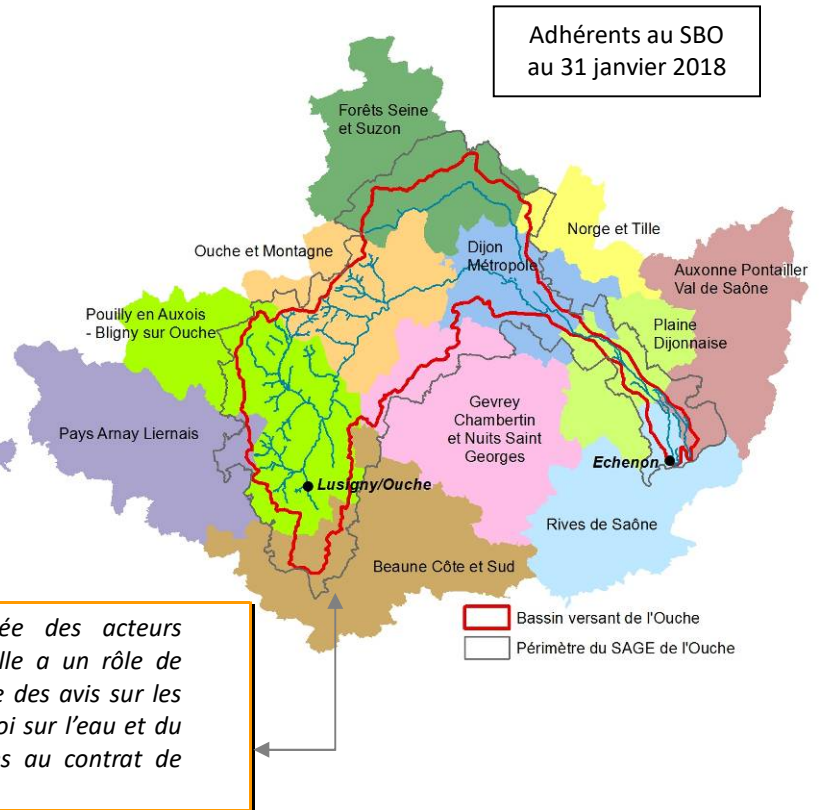
# Introduction

## Le SBO, Syndicat du Bassin de l'Ouche présente son rapport d'activité 2018

Le syndicat du bassin de l'Ouche est un syndicat mixte de bassin versant financé par ses adhérents (représentés ci-contre) qui lui ont délégué leur compétence de gestion des milieux aquatiques. Ainsi adhérent au syndicat 11 EPCI et 7 communes.

Le syndicat est présidé par Jean-Patrick MASSON.

Il est maître d'ouvrage des études et travaux de renaturation et d'entretien en rivière. Il est également chargé de l'animation de la *Commission Locale de l'Eau* qui porte les politiques de l'eau telles que le SAGE et le Contrat de Bassin Ouche à l'échelle de 127 communes.



La *Commission locale de l'eau* est composée des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire. Elle a un rôle de « parlement local de l'eau » c'est-à-dire qu'elle donne des avis sur les dossiers d'autorisations / déclarations au titre de la loi sur l'eau et du SAGE, et elle suit la réalisation des actions prévues au contrat de bassin.

2018 a été marquée par l'adoption des nouveaux statuts du SBO dans le cadre du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence GEMAPI aux EPCI. La prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques » transférée par les EPCI adhérents au syndicat a engendré un changement dans la gouvernance du syndicat et de la CLE.

Ainsi, le nouveau Conseil syndical a été installé le 27 février 2018. Lors de cette même séance, Jean-Patrick Masson a été désigné comme président. Il a également été élu président de la CLE le 28 septembre 2018.

Le fonctionnement administratif et technique du SBO est assuré par trois personnes :  
Laure BEJOT – Directrice  
Pascal VIART – Animateur du SAGE et de la CLE de l'Ouche, et chargé des travaux d'entretien  
Lisa LARGERON – Animatrice du Contrat de Bassin



Bassin versant : 916 km<sup>2</sup>  
350 km de rivière  
Moyens humains : 3 agents  
Population représentée : 268 300 habitants

Le Président, Jean-Patrick MASSON

Rapport d'activité 2018  
sous la présidence de Jean-Patrick MASSON

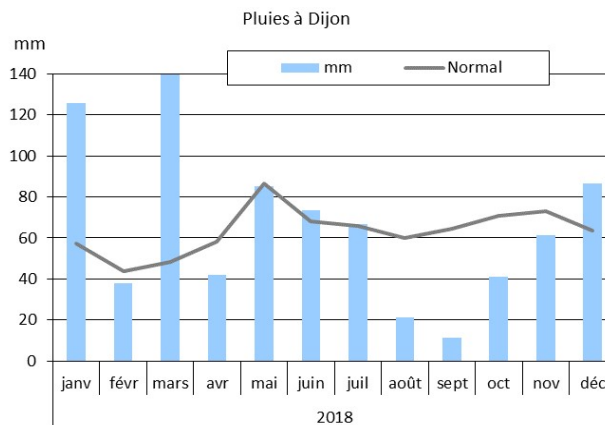


# Les temps forts de l'année 2018

## Point climat

L'année 2018 a connu des crues hivernales et un étiage important (août/novembre), dans des proportions similaires aux étiages 2015 et 2017.

Les mois de janvier à mars ont connu plusieurs crues hivernales, avec en particulier au mois de janvier une crue quinquennale à Plombières donnant une crue décennale à Crimolois. La concomitance de cette crue de l'Ouche avec celle du Suzon d'occurrence vicennale concourt à l'importance de l'événement sur l'Ouche aval.



Crues de l'Ouche à Fleurey-sur-Ouche

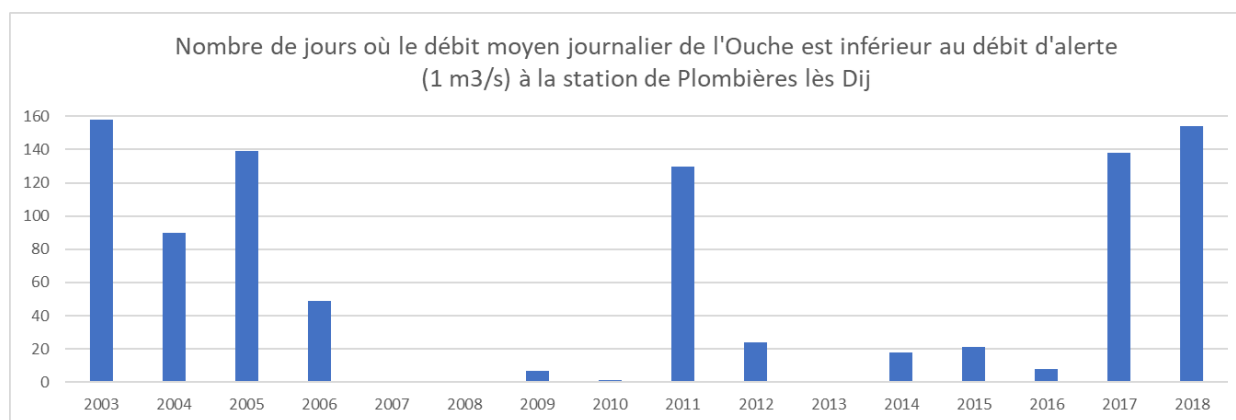


7 Janvier 2018



23 janvier 2018

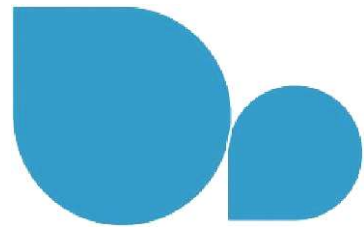
En été 2018, le débit de l'Ouche à Plombières a été inférieur au seuil d'alerte ( $1\text{m}^3/\text{s}$ ) de début juillet à fin novembre malgré les pluies supérieures à la normale du début d'année. Le nombre de jours concernés, 154 jours, est un **record non atteint depuis 2003 à Plombières-lès-Dijon**.



Les arrêtés de restriction d'usage ont été pris sur l'Ouche amont à partir du 10 août 2018 et à partir du 3 septembre 2018 pour l'Ouche aval (seuils d'alerte). Sur l'Ouche amont la situation est restée stable tout l'été tandis que sur l'Ouche aval, la situation s'est aggravée en passant le seuil d'alerte renforcé à partir du 17 septembre puis le seuil de crise à partir du 5 octobre 2018.

# La gouvernance

---



## Les conseils syndicaux

Le conseil syndical du SBO s'est réuni aux dates suivantes :

- le **27 février 2018** : installation du nouveau conseil syndical et élection du président et de 2 vice-présidents
- le **21 mars 2018** : débat d'orientation budgétaire
- le **9 avril 2018** : compte de gestion et compte administratifs 2017, budget primitif 2018
- le **10 juillet 2018** : révision statutaire
- le **18 décembre 2018** : désignation du bureau en vertu des nouveaux statuts

## La révision statutaire

Les évolutions législatives apportées par la loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe) ont conduit à réviser les statuts du Syndicat du bassin de l'Ouche afin de prendre en compte le transfert de la compétence communale à l'échelon intercommunal à compter du 1er janvier 2018. Les éléments suivants ont été pris en compte par la révision statutaire :

- Mise à jour des adhérents avec les EPCI
- Modification du nombre de délégués
- Réécriture des compétences dites GEMA et hors GEMA
- Création de commissions

Le syndicat du bassin de l'Ouche est aujourd'hui compétent pour intervenir dans les domaines suivants, en vertu de l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

### Au titre de la compétence « gestion des milieux aquatiques »

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

### Au titre de la compétence ne relevant pas de la gestion des milieux aquatiques

- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

### Point sur la PI

**Le syndicat ne dispose pas de la compétence PI « défense contre les inondations », item 5°.** Cela signifie que toute opération ayant vocation à conserver ou améliorer la protection contre les crues doit être prise en charge par les communes ou EPCI compétents en matière de PI (art. L566-12-1 du code de l'environnement).

Durant l'année 2018, des demandes ont été formulées en ce sens, auxquelles le SBO n'a pu répondre, notamment sur l'Ouche aval à Fauverney et à Trouhans au niveau d'érosion de berges impactant les merlons de l'Ouche. La plupart de ces merlons, même s'ils ne sont pas classés en système d'endiguement, servent de protection contre les inondations car ils réhaussent la hauteur de berge par rapport au terrain naturel.

Les protections de berge permettant de remédier à ces érosions sont des « aménagements » au sens de l'item 5° « défense contre les inondations », et ne doivent pas être confondu avec l'aménagement d'un cours d'eau au sens de l'item 2°.

## Création d'une commission géographique territoriale

Conformément à ses nouveaux statuts, le SBO a délibéré le 18 décembre 2018 en faveur de la création d'une commission chargée d'émettre des avis sur tous les problèmes techniques qui se posent au conseil syndical dans l'exercice de ses missions. Un règlement intérieur a également été adopté.

## Démarrage de l'étude de préfiguration de l'EPAGE

En vertu des dispositions 4-07 et 4-08 du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, une étude de préfiguration à une nouvelle organisation locale de la compétence GEMAPI est engagée depuis le 16 novembre 2018 sous maîtrise d'ouvrage des EPCI à FP concernés par les bassins versants de la Tille, de l'Ouche et de la Vouge.

Le SBO est donc actuellement dans une période transitoire ; néanmoins les acteurs locaux souhaitent maintenir la dynamique initiée en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin de l'Ouche.

## La visite de bassin

La visite annuelle de l'Ouche a eu lieu le 23 novembre 2018 et a été consacrée cette année aux travaux réalisés sur l'Ouche à Dijon et en aval de Dijon jusqu'à Varanges :

1. **Dijon** : Travaux d'entretien de la ripisylve (coulée verte et au droit de la citée de la gastronomie)
2. **Longvic** : Arasement du clapet sur l'Ouche en aval du pont communal
3. **Varanges** : Projet de restauration de l'espace de liberté
4. **Fauverney** : Travaux pour la maîtrise du méandrage de l'Ouche (plage du Pasquier)

Visite sur  
l'Ouche de  
Dijon à  
Varanges



*Le Pasquier à Fauverney*



*Merlon à Varanges*

**Coût : 479 € TTC**

Financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau



# Les actions

## L'entretien de la végétation

Le programme pluriannuel d'entretien, dont la déclaration d'intérêt général a été approuvée par arrêté préfectoral le 9 septembre 2016, a débuté en 2017.

Le programme 2018 a couvert l'Ouche et le Suzon dans la traversée de l'agglomération dijonnaise. Les travaux s'avérant plus importants que prévus, la partie Suzon n'a pu être réalisée et a été reportée sur le programme 2019.

Toutefois, les conditions d'intervention ont été particulièrement favorables au chantier grâce à des niveaux d'étiage bas dans l'Ouche et des facilités d'accès obtenues sur des sites particulièrement compliqués comme la Cité de la Gastronomie ou certaines copropriétés.

La quasi-totalité du bois issu des abattages sur les rives de l'Ouche aval a été broyée pour être valorisée sous forme de copeaux.

### 2<sup>ème</sup> tranche

#### **L'Ouche dans la traversée de l'agglomération dijonnaise**

*L'Ouche au niveau de la cité de la gastronomie (vue vers l'aval depuis le pont de l'avenue de l'Ouche) :*



Avant travaux



Après travaux

Deux particularités du déroulement du programme 2018 :

- Il a été nécessaire de réaliser d'une part le marquage des travaux 2018, mais également, en fin d'année, des travaux 2019 afin de pouvoir évaluer au mieux le budget à prévoir. Le budget prévisionnel inscrit dans la DIG en 2016, pour les travaux 2018, s'étant avéré insuffisant ;
- Suite à la demande de résiliation du prestataire retenu, il a été nécessaire de reconsulter pour finir le programme de travaux sur l'Ouche, conduisant à des retards supplémentaires dans le planning.

Les travaux ont été réalisés de juin à décembre 2018 par l'ONF, ILEO et ETR. Un panneau d'information a été réalisé et mis sur le chantier afin d'apporter des précisions au public.

**Coût des travaux : 76 625,04 € € TTC**

Financés à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau

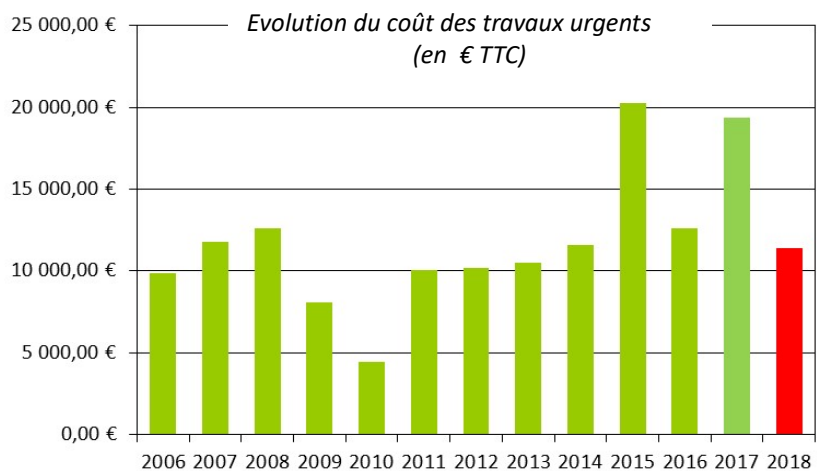


## Les travaux urgents

Les travaux urgents permettent d'agir de façon réactive et ponctuelle dès lors que des désordres sont signalés ou observés (chutes d'arbres, formation d'embâcles), désordres empêchant le libre écoulement des eaux.

Les interventions sont réalisées sur l'ensemble du réseau hydrographique à l'exception des ponts départementaux (compétence Conseil Départemental) des rivières canalisées (Suzon entre le boulevard Gallieni et la place Roger Salengro).

En 2018, des enlèvements d'embâcles urgents ont été réalisés sur les communes de Val-Suzon, Messigny-et-Vantoux, Crugey, Bouhey, Plombières-lès-Dijon, Dijon, Neuilly-lès-Dijon et Fauverney, par les entreprises Défis 21, Magnin TP et ETR.



**Coût des travaux : 11 403 € TTC**

Non subventionnés



*Peuplier retiré à Neuilly-lès-Dijon*

## Acquisition de nouveaux kits de nettoyage

Le syndicat met à disposition de ses adhérents, des kits de nettoyage qui sont des objets estampillés « Plan Ouche, SBO / Agence de l'eau ». Ces kits sont composés d'un sac avec une paire de gants solides et de sacs poubelle. Ils sont utilisés par les communes qui organisent des journées de nettoyage de l'Ouche.

Une commande de 300 kits a été effectuée en 2018.

**Coût de l'opération : 2 754 € TTC**

Financé à 50% par l'Agence de l'eau RMC



## Maitrise du reméandrement à Fauverney

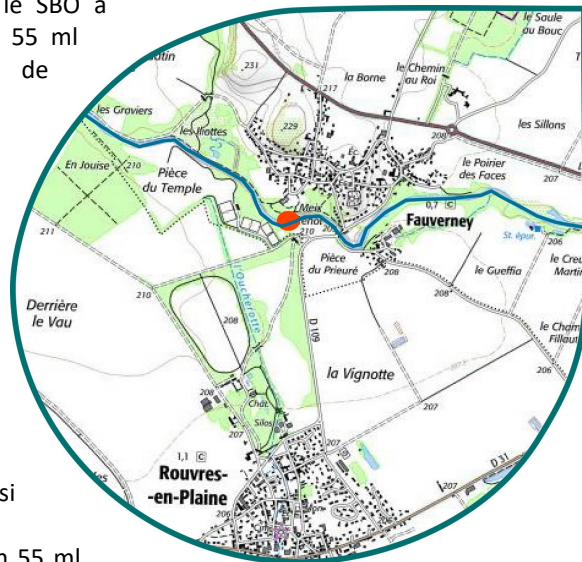
Accompagner  
la mobilité de  
l'Ouche

Après avoir laissé libre cours au reméandrement de l'Ouche au Paquier entre 2006 et 2016, le SBO a réalisé fin 2016 un épi végétal en berge concave. Celui-ci a été efficace sur la pointe de l'atterrissement et pour protéger ponctuellement la berge. Il n'a néanmoins pas résisté à la crue de janvier 2018 en raison des forces d'érosion puissantes en berge concave.

Aussi afin de maîtriser le reméandrement de l'Ouche, le SBO a réalisé une protection de berge en technique mixte de 55 ml complétée par une scarification et layonnage de l'atterrissement rendant mobilisables les alluvions.

L'objectif était de conserver le méandre en limitant les érosions en berge concave vers la zone en culture située en fin de méandre :

- La **scarification** de l'atterrissement a consisté à enlever la végétation ligneuse sur environ 1300 m<sup>2</sup>, les alluvions mobilisées en crue pourront ainsi dissiper l'énergie de l'Ouche et réduire la puissance d'érosion sur la rive droite.
- Le **layonnage** de l'atterrissement a consisté à creuser un chenal en travers de l'atterrissement afin de réduire le débit s'écoulant en berge concave et ainsi réduire également les forces d'érosion.
- La **protection de berge** en technique mixte d'environ 55 ml au droit de la parcelle agricole accompagnée d'un fort retalutage et de plants de saule a pour but de stopper l'érosion. Les plants de saule permettront de ne pas reporter l'énergie vers l'aval. La protection étant placée en berge concave, la pose d'enrochements sur au minimum 3 rangs était indispensable à la tenue de l'ouvrage.



Les travaux ont été effectués par l'entreprise ECORIVER au mois de novembre 2018.

Avant travaux



Mobilisation des sédiments freinés par la végétation ligneuse et berge

Après travaux



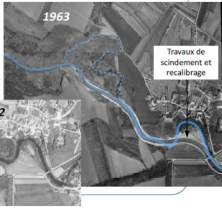
Vue de l'atterrissement scarifié et protection en rive droite

**Coût des travaux :**  
**29 820 € TTC**  
Non subventionnés



Des aménagements conséquents dans les années 1960

En 1963, les travaux de rectification de l'Ouche, ont consisté à scinder le méandre situé au centre du village, tout en élargissant le lit mineur. La rivière a été fixée ensuite par des enrochements posés en pied de berge. Ces travaux avaient pour but d'éloigner la rivière du centre du village et de limiter l'inondabilité locale.



Naissance de la Plage du Paquier

Premier atterrissement visible en 2006, fixé par la végétation dès 2011.

Un atterrissement en rivière est un dépôt naturel de sédiments lié à la baisse ponctuelle de la capacité de charriage du cours d'eau.

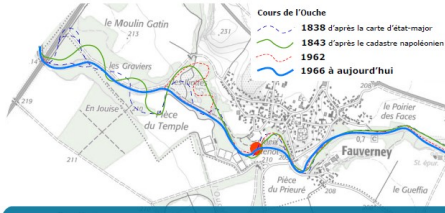
Celui-ci est lié à la morphologie locale de la rivière (élargissement du lit mineur, rive concave d'un méandre). La rivière transporte plus ou moins de sédiments selon sa pente et son débit. On dit qu'elle est plus ou moins dynamique.



La rive droite s'est déplacée d'environ 40m en 12 ans, formant un atterrissement d'environ 4000 m<sup>2</sup>, appelé la Plage du Paquier.



L'Ouche, une rivière dynamique à Fauverney !



**Concilier les usages et conserver la plage du Paquier**

Depuis 2006, le syndicat de l'Ouche a suivi le remeandrement de la rivière en intervenant uniquement pour entretenir les autres bords par l'érosion de la rive droite.

**Objectif de l'intervention**

- Protection de berges → Stopper le processus d'érosion de la parcelle en berge concave
- Stabilisation → déraciner la végétation et désolidariser les sédiments par grattage
- Layonnage de l'atterrissement → création d'un chenal d'écoulement préférentiel en hautes eaux
- Réduire les forces d'érosion en berge concave grâce à la remobilisation des sédiments

La gestion des cours d'eau s'inscrit désormais dans une restauration des écosystèmes par la recherche de solutions fondées sur l'utilisation des processus naturels.

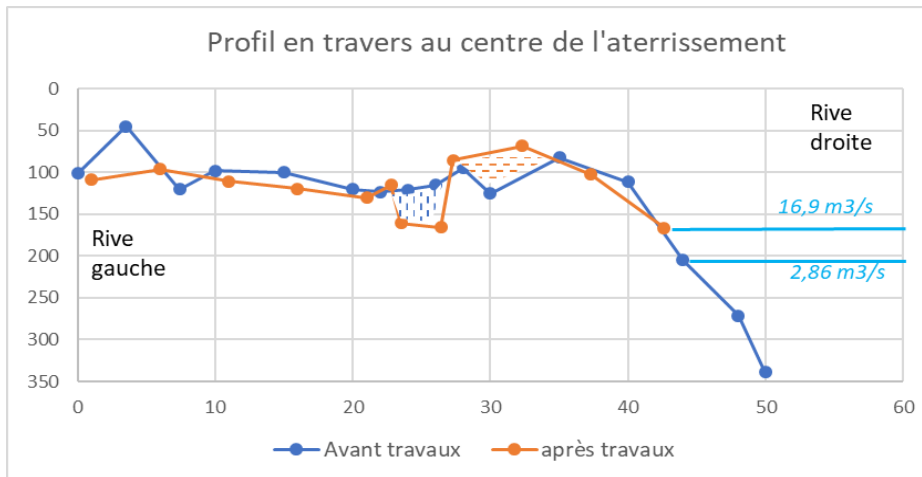


Coût des travaux : 30 000 € TTC  
 Financement et maîtrise d'œuvre : Syndicat du Bassin de l'Ouche  
 Réalisation : Entreprise ECORIVER, Novembre 2016

La mission a été réalisée en maîtrise d'œuvre interne :

- Définition du projet et dossier Loi sur l'eau (printemps 2018)
- Consultation publique le 19 septembre 2018
- Travaux réalisés en novembre 2018 par l'entreprise ECORIVER
- Réalisation d'un panneau pédagogique (posé au droit du site en 2019).

Les crues à venir façonneront l'atterrissement. A la demande de la Direction Départementale des Territoires, un suivi topographique du site a été mis en place avant et après travaux et pourra être renouvelé annuellement après les crues morphogènes.



← Chenal fonctionnel

Fonctionnement en crue annuelle, 43 m<sup>3</sup>/s à la station hydrométrique de Crimolois (4 février 2019)

## Mise en défens des têtes de bassin

La mise en défens des ruisseaux de tête de bassin consiste à poser des clôtures en haut de berge, électriques ou barbelées, afin d'empêcher le piétinement des bovins responsable de la **dégradation de l'état écologique** des ruisseaux, avec plus précisément les impacts suivants :

- **Déstructuration des substrats** (colmatage des frayères, envasement, écrasement des sous berges...).
- **Disparition de la végétation des berges et du système racinaire** conduisant à l'érosion des berges (modification du profil naturel du ruisseau), à la disparition d'habitats aquatiques pour de nombreux cortèges d'espèces et à la réduction de la capacité épuratoire des berges sur les effluents.
- **Disparition des habitats d'écrevisses à pieds blancs**. L'habitat de cette espèce est protégé au niveau national.
- **Dégradation de la qualité de l'eau** par les matières en suspension et les déjections animales qui s'ajoutent à celles contenues dans les rejets domestiques et agricoles (lessivage des fertilisants organiques et minéraux). Les paramètres impactant les écrevisses à pieds blancs sont l'augmentation des nutriments, de la température, des apports en matière organique, de la turbidité et la réduction de l'oxygène.

Un budget de 30 000 euros était dédié à cette action.

### Mise en défens de la Creuse à Châteauneuf, affluent du ruisseau de Commarin

Objectif : Protection des écrevisses à pieds blancs

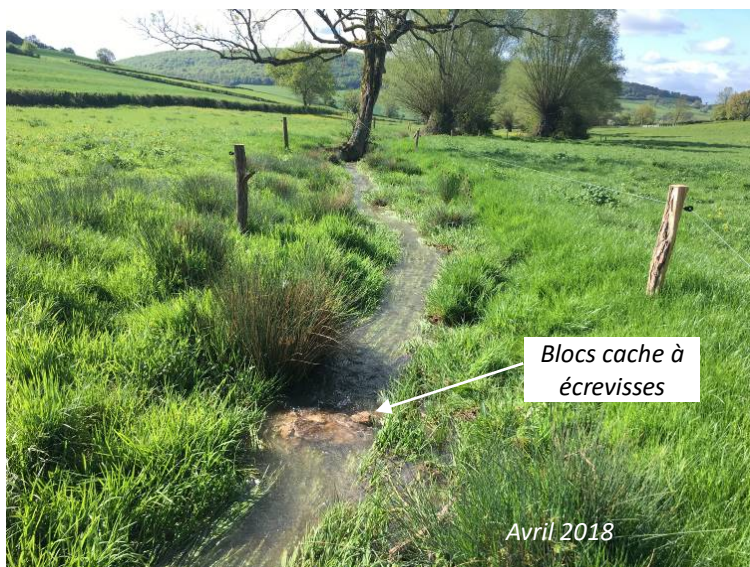
Population recensée en 2012 : **8 individus, risque de disparition à moyen et long terme.**

Les travaux de mise en défens et positionnement de blocs ont été réalisés en avril 2018, par l'entreprise DESSEREY, pour une longueur de 630 ml.

**Coût des travaux : 6 990 € TTC**

Financés à 80% par la Région Bourgogne-Franche-Comté

A l'automne 2018, le propriétaire a souhaité enlever la clôture qui empêchait le pâturage sous le câble. Une concertation a eu lieu afin de le convaincre de reposer la clôture au printemps 2019, au moment où les vaches seront remises au pré.



D'après un suivi réalisé par l'AFB en septembre 2018, 12 individus ont été recensés sur ce secteur.

### Mise en défens sur le ruisseau de la Prêle à Savigny-sous-Mâlain

Objectif : Protection des écrevisses à pieds blancs

Population recensée en 2012 : **93 individus, population fragile.**

Le propriétaire rencontré refuse la proposition d'intervention du SBO notamment en raison des contraintes que représente l'entretien des clôtures et compte tenu qu'il élève des ovins, qui n'approchent pas le ruisseau. Afin d'étendre le territoire de l'écrevisse et permettre à la population de se développer, la mise en défens pourrait se porter en aval du secteur colonisé par l'écrevisse à pattes blanches qui est en effet plus impacté par le piétinement bovin.



## Mise en défens de l'Arvo

Objectif : Restauration physique de l'Arvo → Etat écologique

Suite à l'étude de faisabilité pour la restauration morphologique et la continuité écologique de l'Arvo en 2017, l'objectif fixé pour 2018 était de proposer la mise en défens du ruisseau à l'ensemble des propriétaires riverains sur les parcelles exploitées en pâturage pour réduire l'impact du piétinement et favoriser la repousse d'une ripisylve.

La concertation a été effectuée en 2018 par contacts téléphoniques individuels et rendez-vous sur site. Au total pour l'Arvo depuis les Gordots jusqu'à l'Abbaye, sur 5 propriétaires concernés par la démarche, un seul engagement a été obtenu sur la parcelle la plus en amont.

Les travaux de mise en défens ont été terminés en décembre 2018, par l'entreprise DESSEREY pour une longueur de 360 ml.

**Coût des travaux : 5 538 € TTC**

Financés à 80% par la Région Bourgogne  
-Franche-Comté

Abreuvoir Amont :



Avant travaux



Après travaux

Abreuvoir Aval et clôture électrique :



Avant travaux



Après travaux

Déplacement de clôture existante en rive gauche et mise en défens en rive droite pour encadrer le chenal naturel.



Avant travaux

*Chenal naturel  
du ruisseau*



Après travaux

## Plantations à Fauverney

Les plantations programmées sur la parcelle acquise par le SBO en 2014 ont été achevées en avril 2018. Elles ont été réalisées par l'entreprise ROSSI, en deux temps, à l'automne 2017 et au printemps 2018 avant la reprise végétative. Le choix s'est porté sur des espèces arbustives et mellifères :

- 163 Sureau noir
- 272 Aubépine monogyne
- 208 Eglantier
- 318 Caryopteris Caryopteris
- 120 Troènes communs

La reprise a été satisfaisante, exceptée pour les Caryopteris dont le taux de reprise a été estimé d'environ 5%. La raison reste inconnue. L'entreprise a replanté 150 plants de Sauge nemerosa début 2019 dans le cadre de sa garantie de reprise.



Un mélange grainiers à fleurs (sainfoin, luzerne, trèfle, fétuque et ray grass) a été semé autour des plants. L'entretien après travaux nécessite de faucher à chaque printemps pendant 3 ans au minimum. Une première fauche a été réalisée en 2018.

**Coût de l'opération : 7 893 € TTC**

Non subventionnée



## Pose des repères de crues

Témoins historiques des grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer.

Suite à la campagne de pose de repères de la « crue de 1965 », une nouvelle campagne de pose pour des repères de la crue de 2013 a démarré en 2018.

**Coût de l'opération : 801 € TTC**

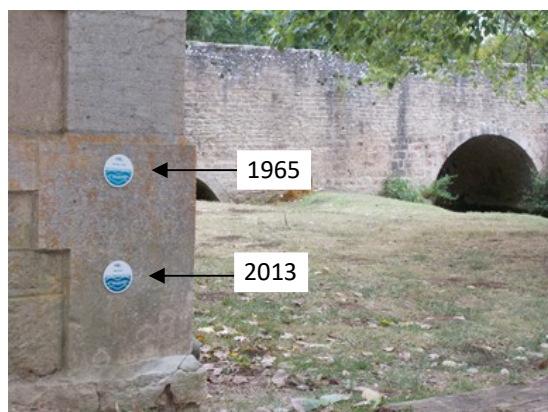
Non subventionnée

Ils ont été posés dans 11 communes : Bligny-sur-Ouche (centre et hameau d'Oucherotte), St Victor-sur-Ouche, Gisse-sur-Ouche, Ste Marie-sur-Ouche, Fleurey-sur-Ouche, Longvic, Neuilly-lès-Dijon, Fauverney, Varanges, Rouvres-en-Plaine et Trouhans. Il restera 3 repères (Veuve-sur-Ouche, Plombières-lès-Dijon et Velars-sur-Ouche) pour lesquels les emplacements prévus devront être adaptés.

En photo à Sainte Marie-sur-Ouche :



Le jour de la crue du 5 mai 2013



Repères sur le local « les alligators »



# Les études et suivis

## L'état des masses d'eau

Depuis l'état des lieux 2013 du SDAGE actuel (2016-2021), **l'état écologique** de l'Ouche de sa source à la Vandenesse s'est dégradé ainsi que l'état écologique de 4 affluents (Arvo, Gironde, Prâlon et Douix). En revanche, l'état écologique de l'Ouche aval, de la Sirène et du Suzon s'est amélioré.

Pour ce qui concerne **l'état chimique**, l'Ouche en amont du lac Kir reste en bon état contrairement à l'Ouche aval pour laquelle les paramètres déclassants se maintiennent, il s'agit en particulier d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques.

## Restauration d'un espace de liberté à Varanges

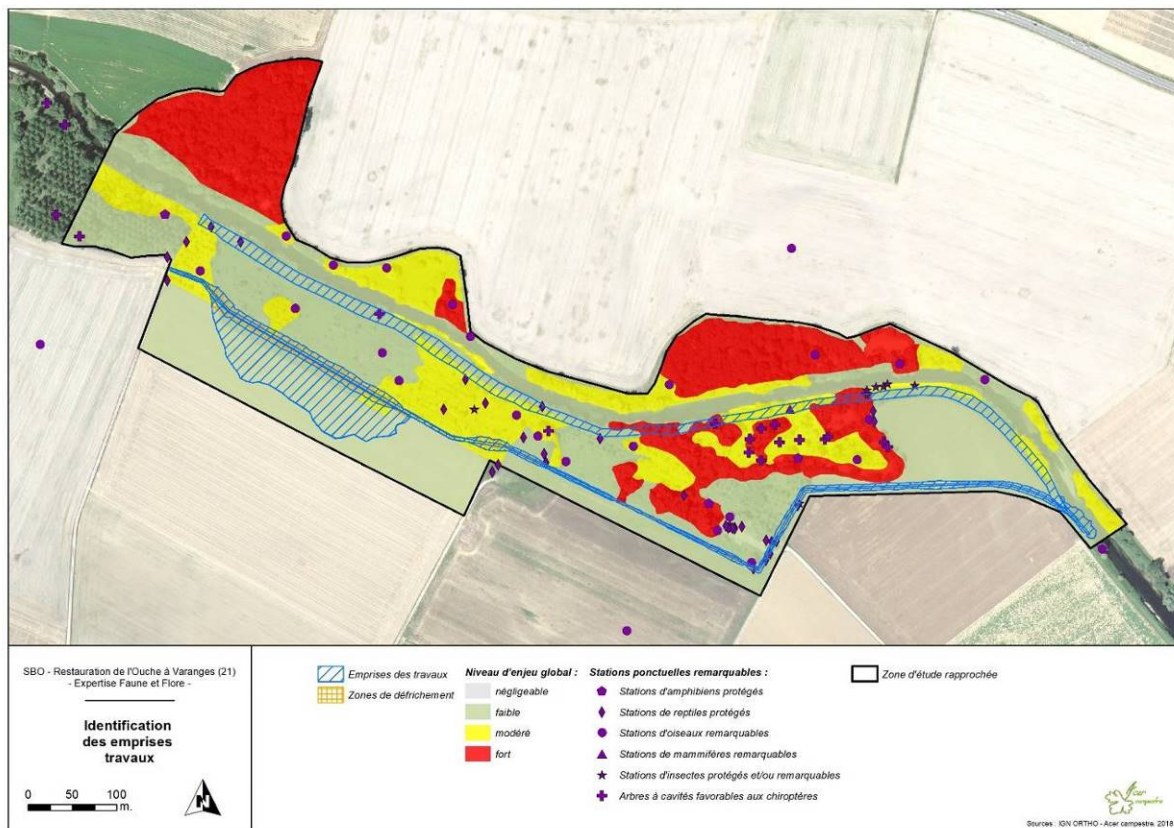
Le projet de restauration d'un espace de liberté en amont de Varanges a pour objectif de reconnecter sur 1140 mètres des friches et anciens méandres de l'Ouche rectifiée au début des années 1960. Cette démarche vise à améliorer le fonctionnement de la rivière et restaurer la forêt alluviale de l'Ouche sans aggravation du risque inondation.



Dans le cadre de la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement, un inventaire de la faune et de la flore a été demandé afin de prendre en compte l'éventuelle présence d'espèces protégées dans le cadre du projet. L'étude a été confiée à Acer Campestre. Les prospections ont eu lieu entre décembre 2017 et juin 2018.

**Coût de l'étude : 8 300 € TTC**

Financement attendu de 50% ou 70% par l'Agence de l'Eau



Des enjeux ont été recensés vis-à-vis de la présence de :

- Zones d'Eaux libres avec couvertures de Lemnacées (habitat Natura)
- 12 espèces exotiques envahissantes
- 11 oiseaux nicheurs berges et boisements
- 23 arbres à cavités chiroptères
- 3 espèces remarquables d'insectes dont Agrion de mercure

Le bureau d'étude a conclu sur 10 mesures de gestion dont 1 évitement, 7 de réduction et 2 d'accompagnement permettant de réduire l'impact brut du projet « fort » à un impact résiduel « très faible ». La mesure d'évitement concerne l'organisation des travaux en dehors des secteurs sensibles (pistes de chantier, coupes d'arbres minimums...), les mesures de réduction concernent principalement la prévention des pollutions en phase chantier, l'adaptation de la période des travaux en fonction des oiseaux et chiroptères, le traitement spécifique des espèces invasives, la remise en état...). Les mesures d'accompagnement sont les suivis écologiques pendant la phase travaux et jusqu'à 5 ans après travaux.

### **Analyse d'un dépôt sauvage**

Un dépôt sauvage sur une parcelle communale, d'environ 1 500 m<sup>2</sup> et 7 000 m<sup>3</sup> se trouve dans l'angle Sud-Est du futur merlon. La visite du site a été réalisée lors de la visite de bassin annuel. Le SBO doit protéger ce dépôt du risque d'érosion par l'Ouche suite à l'ouverture de son espace de liberté.

Afin de s'assurer du cadre d'instruction réglementaire autour de ce point noir, le SBO a fait réaliser des sondages en avril et octobre 2018 par les entreprises Géaupole et TAUW. Les analyses réalisées sur 14 sondages montrent un remblai très hétérogène, avec une pollution diffuse par les Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique (combustion incomplète de végétaux), le Carbone Organique Total, la fraction soluble, les sulfates et quelques anomalies sur les métaux (antimoine, arsenic, cadmium, cuivre, mercure, molybdène, plomb, zinc).

Une réunion a été organisée au printemps 2019 avec les services instructeurs et collectivités locales concernées. La DDT informe que le dossier Loi sur l'eau du projet sera étudié indépendamment du traitement de la décharge communale, qui ne relève pas de la compétence du syndicat; le projet du SBO devra néanmoins démontrer que la rivière ne vient pas éroder le massif.

**Coût de l'étude : 20 520 € TTC**

Non subventionné

Ainsi, le scénario initial de restauration sera adapté avec l'ajout d'une protection spécifique au droit du dépôt afin d'empêcher son érosion en cas de rapprochement de l'Ouche.

### **A SUIVRE**

L'année 2019 sera consacrée à l'étude de maîtrise d'œuvre ainsi qu'à la procédure d'autorisation administrative. L'objectif de réalisation des travaux est repoussé à septembre 2020.



## Suivi topographique après travaux à Velars-sur-Ouche et Gissey-sur-Ouche

Suite aux travaux de restauration de la continuité écologique réalisés en 2015 au niveau du seuil de l'Usine à Velars-sur-Ouche et du déversoir du moulin du Banet à Gissey-sur-Ouche, un suivi topographique a été réalisé afin d'observer l'impact de l'action.

Les levés topographiques ont été effectués par l'entreprise TT Géomètres expert et restitués en novembre 2018. Une analyse de l'évolution par rapport aux 2 campagnes précédentes avant travaux et un an après travaux a été réalisée afin de connaître l'impact de l'abaissement des seuils sur le rééquilibrage partiel de la pente longitudinale du lit mineur.

### Ouche amont

#### Suivi de l'impact des travaux de restauration de la continuité écologique

**Coût des levés : 6 986 € TTC**

Non subventionnés

**Au moulin du Banet à Gissey-sur-Ouche**, le remous liquide initial estimé en 2012 à 1200 m a été réduit de moitié.



Le remous relictuel de 600 m en amont du déversoir représente le secteur qui longe le canal de Bourgogne jusqu'à l'écluse.

**Au seuil de l'usine à Velars-sur-Ouche**, le remous relictuel apparaît d'environ 325 m pour un remous liquide initial estimé en 2012 à 900 m, soit une réduction de 64%.



L'ensemble du remous initial longe le canal de Bourgogne.

Les secteurs de remous qui longent le canal de Bourgogne sur les 2 sites sont des secteurs qui ont été impactés dans leur profil naturel dès la construction du canal de Bourgogne (1830). Aussi, l'Ouche restera contrainte, même après abaissement des obstacles par les seuils de fond laissés au niveau des échancrures et par le profil en trapèze du lit mineur, enfoncé de façon assez importante.

Un suivi piscicole avant / après travaux a été conduit par la fédération de pêche de Côte d'Or sur les deux sites afin de suivre l'impact des opérations d'abaissement sur la qualité habitationale de l'ancienne zone de remous.

Le peuplement piscicole observé après les travaux a **évolué positivement au niveau de la composition spécifique**. Plus d'espèces attendues ont été observées en 2016 et 2018 même si leur abondance reste déficitaire, et les espèces d'optimums typologiques plus basaux ont régressé. **L'abaissement du déversoir a donc été positif mais ne constitue qu'une première étape indispensable à la restauration de la qualité morphologique du lit mineur.**

## A SUIVRE

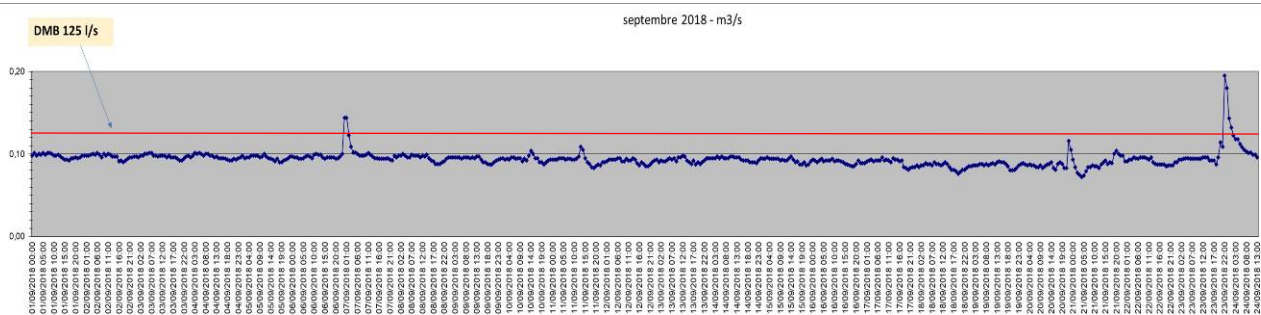
Un accompagnement de l'abaissement du déversoir du moulin Banet au niveau morphologique par des travaux sera étudié en 2019 afin d'améliorer encore la qualité du peuplement piscicole et des autres compartiments biologiques.

## Station hydrométrique d'Oucherotte

La station hydrométrique d'Oucherotte a été installée par le SBO en 2016, en complément du réseau de surveillance de la DREAL, dans une optique de gestion dynamique future des prélèvements d'eau en période d'étiage. A terme, les données ont vocation à être transmises au serveur de la DREAL afin de rejoindre l'ensemble des stations du site « hydroréel » et ainsi pouvoir être consultée en temps réel.

Afin de faciliter l'accès à la station et son exploitation, une plateforme a été aménagée (régie) par pieux jointifs avec remblai. 2 passages d'entretien du radier du pont ont été réalisés pour limiter les risques d'erreurs de mesures dus aux embâcles.

Sur la période d'étiage du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2018, le débit de l'Ouche mesuré par la station a été inférieur 75% du temps au débit minimum biologique déterminé à Lusigny-sur-Ouche (125 l/s) situé à environ 4,4 km en amont de la station d'Oucherotte. En août et septembre 2018, il a été inférieur à 125 l/s environ 98% du temps. **Cela signifie que les conditions nécessaires à la vie aquatique n'ont pas été réunies durant l'étiage 2018.**



Station hydrométrique d'Oucherotte Débits (m<sup>3</sup>/s) – 1<sup>er</sup>-30 septembre 2018

# La CLE de l'Ouche

La **Commission Locale de l'Eau** de l'ouche, portée par le SBO, est **l'instance de concertation à l'échelle du bassin versant**, instigatrice des **outils SAGE et Contrat de Bassin** et dont l'avis conditionne l'engagement de l'Agence de l'eau dans le financement des actions du Contrat de Bassin.

La CLE s'est réunie les **28 septembre et 30 novembre 2018**.

La séance du 28 septembre a été consacrée exclusivement à l'élection du Président, Monsieur Jean-Patrick MASSON, et la mise en place du nouveau bureau.

La séance du 28 septembre 2018 a permis au SBO de présenter :

- Le bilan d'activité du SAGE et du Contrat de bassin 2018
- Les premiers éléments du bilan technique et financier du contrat de bassin 2012-2018
- Le démarrage de l'étude bilan et perspectives du contrat de bassin par le bureau d'étude Cesame.

## Les avis de la CLE

Le bureau de la CLE a reçu délégation pour rendre les avis soumis au titre des dossiers « loi sur l'eau » transmis par la DDT (police de l'eau) ou la DREAL (pour les ICPE). **Les avis de la CLE permettent de s'assurer que les dossiers présentés respectent les dispositions ou règles du SAGE**, c'est donc une action importante de la CLE. Le SBO assure l'instruction de ces dossiers et la proposition d'avis du bureau de la CLE.



Au cours de l'année 2018, la CLE de l'Ouche a rendu **16 avis** portant sur :

1. Plan de répartition de l'irrigation 2018- **favorable**
2. Extension de la salle des fêtes de Messigny-et-Vantoux- **favorable**
3. Zone d'activité « Les Vieilles Vignes 2 » à Longvic- **favorable**
4. Confortement d'une buse hydraulique sous l'A6 à Vandenesse-en-Auxois- **favorable**
5. Tests de pompage sur les puits de Saint-Jean-de-Losne- **favorable**
6. Lotissement « La Velle » à Fleurey-sur-Ouche- **favorable**
7. Restauration de l'Ouche à Crimolois- **favorable**
8. PLU de Velars-sur-Ouche- **favorable**
9. Forage pour abreuvement du bétail à Veilly- **favorable**
10. Reconstruction du collège Dorgeles à Longvic- **favorable**
11. Réhabilitation du barrage réservoir de Chazilly- **favorable**
12. Lotissement « Les Pommerets » (tranche1) à Longvic- **favorable**
13. Création de logements, rue de Larrey à Dijon- **favorable**
14. Curage de 2 biefs du canal de Bourgogne- **favorable**
15. PLU de la commune d'Etaules- **favorable**
16. Création d'un forage de secours pour le SIVU du plateau de Darois- **favorable informel**

## La question des volumes prélevés

---

La CLE est saisie de cet enjeu majeur qu'est la **répartition des volumes par sous-bassin en fonction de la capacité des milieux**. Ce travail s'appuiera sur les données récupérées auprès de 17 maîtres d'ouvrage.

L'année 2018 a été consacrée à la mise à jour de la base de données sur les volumes prélevés jusqu'en 2017.

Suite à la délibération de la CLE concernant la répartition des volumes prélevables entre les maîtres d'ouvrage du sous bassin de l'Ouche de Pont d'Ouche à Dijon, l'enjeu de 2019 sera de finaliser la répartition des volumes entre les maîtres d'ouvrage sur les sous bassins de l'Ouche amont, de la Vandenesse et du Suzon.



## Le bilan du contrat de Bassin 2012-2018

---

Conformément aux demandes du Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée, le SBO, structure porteuse du Contrat a engagé en 2018 une étude bilan, évaluation et perspectives. Tel que classiquement préconisé, la présente étude se décompose selon cinq phases successives :

- Phase 1 - État des lieux initial et final
- Phase 2 - Bilan technique et financier
- Phase 3 - Étude du fonctionnement de la procédure
- Phase 4 - Évaluation du Contrat
- Phase 5 – Conclusions, recommandations et prospective

L'année 2018 a ainsi été consacrée à la réalisation des phases 1 et 2 et à la consultation publique pour les phases 3 à 5.

La mission est confiée au bureau d'études CESAME et sera achevée en 2019. Une synthèse sera réalisée. Dans l'attente, les documents de l'étude sont à disposition au syndicat.

**Coût de l'étude : 27 546 €TTC**

Financée à 45% par l'Agence de l'Eau



# Mémo SAGE et Contrat de Bassin Ouche

---

Le SAGE approuvé par arrêté préfectoral du 13 décembre 2013, et le Contrat de Bassin Ouche 2012-2018 (mis à jour en 2015) traitent les problématiques communes à l'échelle du bassin versant de l'Ouche, de manière parallèle.

<b>SAGE</b> Approuvé en décembre 2013	<b>CONTRAT</b> 2012-2018
<p><b>Gestion règlementaire</b> de l'eau fixant les conditions d'utilisation de cette eau</p> <p>Aborde de façon exhaustive l'ensemble des sujets répondant aux grands enjeux</p>	<p><b>Programme d'actions</b> sur 7 ans :</p> <p>Etudes et travaux inscrits dans un contrat lorsque celui-ci permet d'obtenir de meilleurs financements ou pour mettre en avant une démarche prioritaire pour le bassin versant</p>
<b>PAGD et son règlement</b>	<b>Dossier et fiches actions</b>
<p><u>5 enjeux</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Retour durable à l'équilibre quantitatif</li><li>2. Gestion des inondations dans le respect du fonctionnement des milieux</li><li>3. Atteinte du bon état des masses d'eau</li><li>4. Atteinte du bon état écologique des milieux</li><li>5. Organiser l'aménagement du territoire autour de la ressource en eau</li></ol> <p>Ces enjeux sont développés en 75 dispositions.</p>	<p><u>5 chapitres</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Déséquilibre quantitatif en période d'étiage</li><li>2. Gestion quantitative en période de hautes eaux</li><li>3. Qualité des eaux</li><li>4. Qualité des milieux</li><li>5. Communication</li></ol> <p>Ce programme compte 27 fiches actions.</p> <p>La majeure partie des actions concerne la qualité des milieux à travers les travaux de la restauration morphologique de l'Ouche et de ses affluents, avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Restauration physique de l'Ouche aval (espaces de liberté et diversification des écoulements)</li><li>• Stratégie d'action sur les zones humides</li><li>• Restaurer la trame bleue (continuité piscicole et sédimentaire)</li><li>• restaurer la trame verte (entretien ripisylve et bocage)</li></ul>

**Le rapport d'activité du SBO répond aux objectifs du SAGE et du contrat de bassin Ouche**

# Le compte administratif 2018

Le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice suivants :

- \* un excédent d'investissement de 314 924,48 €
- \* un déficit de fonctionnement de 228 336,60 €
- \* soit un résultat global de 86 587,88 €

Les résultats cumulés avec les exercices antérieurs sont les suivants :

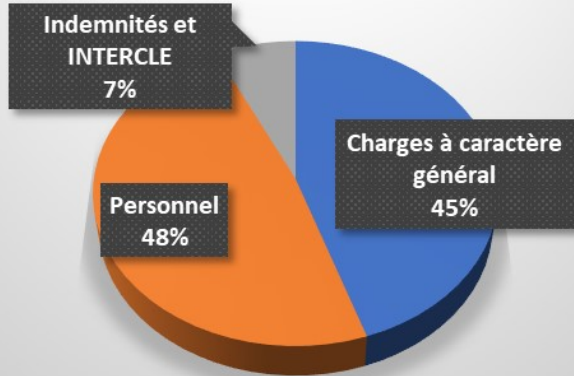
- En fonctionnement : **322 781,04 €**
- En investissement : **273 899,27 €**

**Soit au total 596 680,31 €**

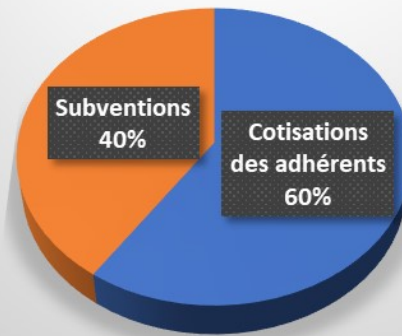
Dépenses de fonctionnement			Dépenses d'investissement		
	Voté 2018	Réalisé 2018		Voté 2018	Réalisé 2018
Chap. 11 - Charges à caractère général	505 491 €	209 709 €	Chap. 20 - Etudes et divers	1 000 €	0 €
Chap. 12 - Personnel	245 000 €	225 439 €	Chap. 21 Immob. corporelles	271 970 €	2 632 €
Chap. 65 - Indemnités élus et participation à l'INTERCLE	46 900 €	33 028 €	040 - Amortissements	2 822 €	2 822 €
042 - Amortissements	263 792 €	263 792 €	Chapitre 01 – Déficit reporté	41 025 €	
Autres	1 000 €				
<b>Total</b>	<b>1 062 183 €</b>	<b>731 969 €</b>	<b>Total</b>	<b>316 817 €</b>	<b>5 454 €</b>

Recettes de fonctionnement			Recettes d'investissement		
	Voté 2018	Réalisé 2018		Voté 2018	Réalisé 2018
Chapitre 14 – Subventions et cotisations des adhérents	508 244 €	500 685 €	Chapitre 10- Excédent de fonctt capitalisé	41 025 €	41 025 €
			Chapitre 13 - Subventions	11 900 €	11 900 €
042 - Amortissements	2 822 €	2 822 €	040 - Amortissements	263 792 €	263 792 €
Excédent de fonctionnement	<b>551 117 €</b>		Autres	100 €	3 661 €
<b>Total</b>	<b>1 062 183 €</b>	<b>503 632 €</b>	<b>Total</b>	<b>316 817 €</b>	<b>320 378 €</b>

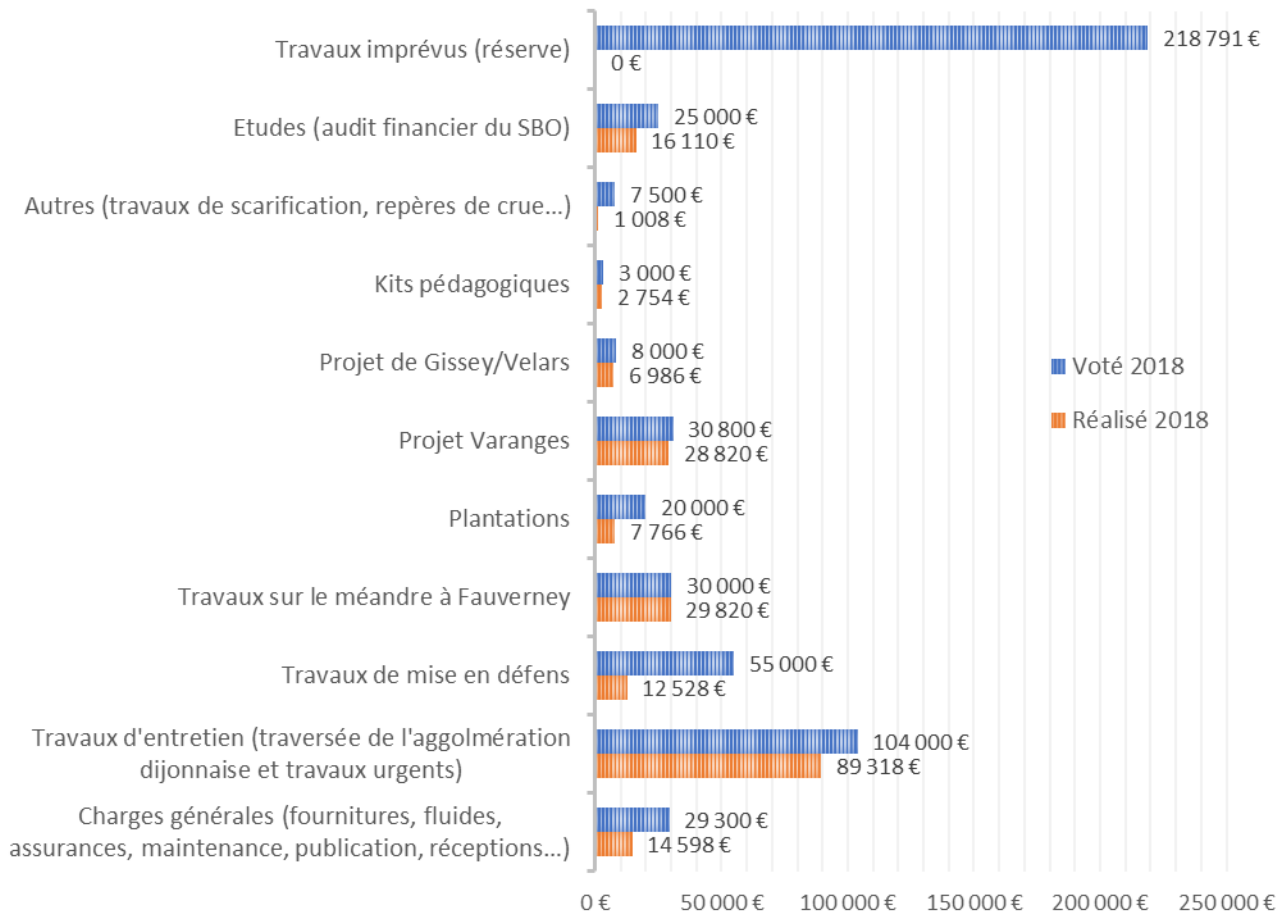
### Les dépenses réelles de fonctionnement Année 2018



### Les recettes réelles de fonctionnement Année 2018



### Répartition des charges à caractère général



Lors de sa séance du 14 février 2019, le Conseil syndical a décidé, à l'unanimité, de ne pas solliciter de cotisations auprès des adhérents, pour l'année 2019, et à titre exceptionnel, notamment au regard d'une part, du résultat de clôture qui s'élève à 596 680,31 € et qui permettra de couvrir les dépenses de l'année 2019, et d'autre part des modifications institutionnelles dès 2020.



# Conclusion

2018 a été marqué par le renouvellement du conseil syndical du SBO, de la Commission Locale de l'Eau, et par l'adoption de nouveaux statuts du SBO pour la prise de compétence GEMA transférée par les EPCI adhérents. Le SBO n'ayant pas la compétence « PI » de défense contre les inondations, de nombreuses demandes de réfection de berges sur les merlons de protection contre les crues ont dû être redirigées vers les EPCI, dont la plupart prélèvent une taxe pour financer ces opérations. Les modifications législatives issues de la loi MAPTAM instaurant la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI aux EPCI a donc aujourd'hui des conséquences concrètes sur les missions du SBO.

Suite au départ du technicien de rivière, le programme d'entretien de la végétation de l'Ouche a été conduit par l'animateur SAGE, sur le **secteur de l'Ouche dans la traversée de l'agglomération Dijonnaise**. De nouvelles accessibilités à l'Ouche au droit de la cité de la gastronomie ont permis d'effectuer un volume de travaux supplémentaires. Aussi, l'entretien du **Suzon dans la traversée de l'agglomération a été reporté à 2019**. Les travaux se sont déroulés sans incident. Le volume de travaux urgents 2018 correspond à la normale, sans intervention exceptionnelle.

Concernant la restauration écologique des cours d'eau, plusieurs chantiers ont été réalisés : deux mises en défens sur les ruisseaux de l'Arvo et de la Creuse avec un incident sur la Creuse qui a motivé le propriétaire à retirer la clôture posée, elle devra être remplacée à ses frais en 2019 ; les travaux de maîtrise du reméandrement de l'Ouche à Fauverney ; les plantations sur la parcelle du SBO au centre de Fauverney.

Les études et suivis ont porté essentiellement sur le **bilan technique et financier du contrat de Bassin 2012-2018** et au lancement de l'étude d'évaluation du contrat et perspectives. L'impact des travaux d'abaissement des ouvrages du moulin du Banet à Gisse-sur-Ouche et du seuil de l'usine à Velars-sur-Ouche ont été réalisés au moyen de levés topographiques permettant d'étudier la mobilité du profil longitudinale de l'Ouche. Sur cette base, la nécessité de réaliser des travaux de restauration du lit mineur des anciennes zones de remous pourra être étudiée en 2019.

Par ailleurs, l'étude de préfiguration de l'EPAGE a été lancée par le comité de pilotage, constitué des 16 EPCI des bassins de la Tille, l'Ouche et la Vouge, auxquels sont associés les syndicats de rivière. Les conclusions doivent être rendues fin 2018.



*L'Ouche à Trouhans*